



**Règlement du YONEX Tour Isère Jeunes
à VINAY – Dimanche 9 Novembre 2014
Numéro d'autorisation : en cours**

1. Le tournoi, inscrit dans le YONEX Tour Isère et autorisé par la FFBaD, se déroulera selon les règles fixées par le règlement du YONEX Tour Isère « TDJ 2014-2015 ». Il est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBaD et dans un club affilié au Comité de l'Isère de Badminton.
2. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD. et en possession de sa licence compétition. Une vérification des documents sera effectuée avant le tirage au sort. Les joueurs qui ne seront pas en règle nous pourront participer à ce tirage et donc au tournoi.
3. Le Juge-Arbitre est Vincent ARRIGONI. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
4. Le tournoi est ouvert aux catégories Poussins garçons et filles et aux Minimes garçons et filles.
5. Les tableaux proposés sont : simple hommes et dames pour les Minimes, et doubles hommes et dames pour les Poussins.
6. Les tableaux seront constitués, dans la mesure du possible, en poules (3, 4 ou 5) avec deux sortants, puis en élimination directe, selon les critères du règlement du circuit des tournois départementaux jeunes. Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou les tableaux et de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
7. Le montant des droits d'inscription s'élève à 5 € par joueur. Le règlement s'effectuera le jour même de la compétition soit par le joueur directement soit par son club.
8. La date limite d'inscription est fixée au Dimanche 02 novembre 2014 (minuit) par mail à tournoi@lfdv38.org. Le tirage au sort sera réalisé le jeudi 06 novembre 2014. Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPP à la date du tirage au sort.
9. Les volants sont à la charge des joueurs. Les matchs se dérouleront en volants "plume". En cas de litige, le volant officiel est le Carlton GT1. Le volant officiel du tournoi sera mis en vente dans la salle.
10. Tout joueur devra, dès son arrivée, se présenter à la table de marque.
11. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à la table de marque, pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
12. Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes (tests des volants + échauffement, changement de tenue). Ce temps de préparation débute dès l'appel des joueurs.
13. Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance au maximum par l'échéancier prévu.
14. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
15. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre qui l'autorisera ou non à quitter l'enceinte sportive.
16. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute » en jeu et let au service. Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » jusqu'à 2 fois au service puis faute et let en jeu (illimité).
17. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, et aux joueurs appelés pour leur match. L'accès au terrain est autorisé aux entraîneurs qui coachent les joueurs uniquement à la pause de milieu de set et en fin de set. 2 entraîneurs maximum par demi-terrain est autorisé.
18. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.
19. Les matchs seront scorés dans la mesure du possible par l'un des 2 joueurs du match précédent. L'auto-arbitrage sera appliqué par les joueurs. En cas de litige, les décisions du juge-arbitre seront sans appel.
20. Tout joueur forfait après la constitution des tableaux, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à liguebad.ra@gmail.com ou par courrier à Ligue Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
21. Le Badminton Club de VINAY décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
22. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un point du présent règlement.
23. Un ou plusieurs photographes arpentera le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.